

VU POUR 6726 ANNEXES

Le Maire,



# RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026

# SOMMAIRE

PREAMBULE	3
1. LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT	4
A. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	4
B. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	5
2. LA SECTION D'INVESTISSEMENT	7
A. LES DEPENSES ET LES RECETTES D'INVESTISSEMENT SYNTHESE	7
B. LE PLAN PLURIANNUEL ET PREVISIONNEL DES INVESTISSEMENTS (PPI)	9
C. LES AUTORISATIONS DE PROGRAMME	1
3. INFORMATIONS RELATIVES A LA DETTE ET SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION	1
A. LA DETTE : ENCOURS, STRUCTURE ET PERSPECTIVES	1
B. LES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION	1
4. LES BUDGETS ANNEXES	2
A. BUDGET ANNEXE PHOTOVOLTAÏQUE	2
B. BUDGET ANNEXE RESAU DE CHALEUR BOIS	2

## PREAMBULE

Le budget est un acte essentiel dans la vie de toute collectivité territoriale car il traduit, en termes financiers, les choix politiques arrêtés.

Il est rappelé que le cycle budgétaire est rythmé par de nombreuses étapes dont la première est le débat d'orientations budgétaires (DOB). Cette obligation légale ne s'impose qu'aux communes de plus de 3 500 habitants.

L'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales dispose que :

*« Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de 10 semaines précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat en conseil municipal, (...). Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique ».*

Le débat sur les orientations budgétaires s'appuie sur un rapport (document de synthèse) permettant au conseil municipal de discuter des orientations budgétaires 2026 qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif.

**Contenu du rapport d'orientations budgétaires (décret n°2016-841 du 24 juin 2016) :**

- Les orientations budgétaires envisagées : évolution prévisionnelle des dépenses et recettes (fonctionnement et investissement), en précisant les hypothèses d'évolution retenues notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subvention et les évolutions relatives aux relations financières entre la commune et l'EPCI dont elle est membre ;
- Les engagements pluriannuels envisagés : programmation des investissements avec une prévision en recettes et en dépenses ;
- La structure et la gestion de la dette contractée, les perspectives avec le projet de budget, en précisant le profil de dette visé pour l'exercice ;
- L'évolution rétrospective des dépenses réelles de fonctionnement ;
- L'évolution rétrospective du besoin de financement annuel.

**Mesures de publicité :**

Le DOB est repris dans le procès-verbal de la séance.

Afin de permettre aux citoyens de disposer d'informations financières claires et lisibles, le rapport sur les orientations budgétaires doit être mis en ligne sur le site internet de la commune dans un délai d'un mois après la séance du conseil municipal.

## 1. LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Les orientations 2026, s'agissant de la section de fonctionnement, sont les suivantes :

- **Contenir** l'évolution des dépenses courantes afin de maintenir la capacité d'autofinancement des investissements (notamment par la mise en œuvre de mesures de procédure internes de contrôle et de cadrage)
- **Maitriser** les dépenses des fluides : mise en place de solutions pour réduire la consommation énergétiques (bâtiments et éclairage public).
- **Accentuer** l'approche analytique et prospective du budget de fonctionnement des services et/ou des bâtiments publics (mise en place notamment d'une comptabilité analytique plus poussée)
- **Poursuivre** la mise en place des conventions financières avec les partenaires associatifs et institutionnels ayant en charge la gestion de services publics communaux (bibliothèque, LAEP Les Petits Pas, CCAS...)

### A. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT -ORIENTATIONS DOB	Réalisé	
	2025	2026
Charges à caractère général	1 054	993
Charges de personnel	1 360	1 413
Atténuation de produits	22	23
Autres charges de gestion courante	373	389
<b>Total charges de gestion courante</b>	<b>2 809</b>	<b>2 818</b>
Charges financières	5	11
Constitution de provisions	85	51
Charges spécifiques	9	5
<b>Total dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>2 909</b>	<b>2 885</b>

Les chiffres mentionnés sont indiqués en milliers d'euros.

#### Charges à caractère général :

Il a été pris en compte un rythme de progression des dépenses courantes en 2026 de 2.5% (inflation autour de 1.7% + marge prudentielle).

Par ailleurs, il est à noter les éléments suivants :

- Les dépenses liées aux fluides (électricité, chauffage, eau) sont contenues grâce aux **investissements réalisés par la commune**, notamment la modernisation de l'éclairage du gymnase et l'installation de **dispositifs de réduction des débits d'eau**
- **La reprise en régie de l'entretien des locaux** (hors crèche) permet une baisse des dépenses externalisées et une meilleure maîtrise des coûts.
- La fin de la location des bâtiments modulaires

Parallèlement, la commune souhaite poursuivre la montée en compétences de ses équipes : à ce titre, **l'enveloppe dédiée à la formation des agents est revalorisée** en 2026.

À noter également la présence d'une dépense non récurrente impactant l'exercice : **l'appel de fonds de 60 K€** lié aux travaux réalisés par la copropriété **Clos Besson – Immeuble Le Mont Cenis**.

### Charges de personnel

Les charges de personnel progresseraient d'environ +3,9%, soit une hausse estimée à 53 K€, liée principalement à :

- L'augmentation du taux de cotisation retraite : +15 K€ ;
- La mise à disposition d'agents (garde-champêtre, LAEP, SICSAL) : +10 K€ ;
- Les mouvements de personnel : +28 K€ ;

### Autres dépenses de fonctionnement

- Prise en charge du déficit 2024 du service d'aide à domicile du CCAS, pour un montant prévisionnel de 50 K€ (le montant total de la subvention versée au CCAS est estimé à 60K€)
- FPIC : le FPIC<sup>1</sup> (fonds de péréquation des recettes communales et intercommunales) : une augmentation de 5% du montant versé au titre du FPIC est prévue à titre prudentiel (montant estimé à 22K€)
- Progression de l'enveloppe dédiée aux **indemnités versées aux élus** en raison de l'**augmentation du nombre de conseillers municipaux**, fixé désormais à 29 pour les communes de plus de 3 500 habitants, conformément aux dispositions réglementaires.

### Charges financières

L'exercice 2026 intègre enfin le remboursement des premières échéances de l'emprunt souscrit en 2025 pour le financement de la Maison médicale.

### Constitution de provisions :

Des provisions sont constituées à hauteur de 51K€, permettant de :

- Faire face aux remplacements éventuels d'agents en cours d'exercice
- Faire face à des imprévus divers (sinistre ou autres)

## B. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

RECETTES DE FONCTIONNEMENT -ORIENTATIONS DOB	Réalisé prévisionnel 2025	2026
Atténuation de charges	9	-
Produits des services	215	226
Impôts et taxes	2 031	2 064
Dotations et subventions	710	620
Autres produits de gestion courante	482	165
<b>Total des recettes de gestion courante</b>	<b>3 447</b>	<b>3 075</b>
Produits financiers	7	-
Produits exceptionnels dont cession immobilisations	18	-
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>3 472</b>	<b>3 075</b>

Les chiffres mentionnés sont indiqués en milliers d'euros (K€)

Les produits des services et du domaine public : il est envisagé en 2026 une augmentation des recettes périscolaires de l'ordre de 3% (augmentation des tarifs et augmentation du niveau de fréquentation des services).

<sup>1</sup>Fonds de péréquation des recettes fiscales communales et intercommunales : mis en place par l'Etat en 2012, ce dispositif repose sur un mécanisme dit de « péréquation horizontale » permettant une redistribution financière d'une partie du produit fiscal des territoires les plus favorisés (ensembles intercommunaux dits contributeurs) en direction des territoires les moins favorisés (ensembles intercommunaux dits bénéficiaires)

## Impôts et taxes

### **La fiscalité directe**

Pour rappel **les taux d'imposition** actuellement en vigueur sont les suivants :

Taux d'imposition retenus	
<b>Taxe d'habitation (THRS<sup>2</sup>)</b>	10.6%
<b>Taxe foncière sur les propriétés bâties (FB)</b>	30.82%
<b>Taxe foncière sur les propriétés non bâties (FNB)</b>	56.77%

Aucune augmentation des taux n'est envisagée en 2026.

L'augmentation des recettes fiscales (4%) reposera en 2026 sur l'augmentation des bases avec la prise en compte :

- Du coefficient de revalorisation automatique des valeurs locatives arrêtée en 2025 à +0.9%
- De l'augmentation physique des bases (constructions nouvelles et additions de constructions)

Le produit fiscal estimé au stade du DOB s'établit à 1 553K€ soit une **progression de l'ordre de 30K€ en 2026**.

### **La fiscalité indirecte**

- Attribution de compensation (AC)<sup>3</sup> : pas de changement annoncé du montant de l'AC en 2026 (montant de 409K€) en l'absence de nouveaux transferts de compétences
- Accise électricité (reversement par le SDES) : stabilité du produit de la taxe estimé en 2026 à 32K€
- Taxe sur les pylônes électriques : montant prévu en 2026 de 24K€ (pas d'évolution significative → 3 235€ par pylônes en 2025, montant 2026 non connu à ce jour)

### Dotations et subventions :

#### **Concours de l'Etat (Dotation globale de fonctionnement = dotation forfaitaire + dotation de solidarité rurale) :**

Le projet de loi de finances (PLF) 2026 prévoit un maintien en volume de la DGF 2025 pour 2026 et l'application d'un écrêtement sur la dotation forfaitaire qui devrait avoisiner 2.84% selon les informations disponibles à ce jour (l'application de cet écrêtement revient à diminuer le montant de la dotation forfaitaire).

En ce qui concerne la commune, le montant de la dotation globale de fonctionnement est estimé en 2026 à 533K€ réparti comme suit :

<sup>2</sup> Taxe d'habitation sur les résidences secondaires

<sup>3</sup>Attribution de compensation : principal flux financier entre les communes et la communauté de communes ; elle correspond schématiquement à la différence entre les ressources transférées (produit de la fiscalité économique au moment de la création) et les charges transférées en lien avec les compétences confiées à l'intercommunalité.

- Dotation forfaitaire 482K€ (en diminution de -3% par rapport à 2025)
- Dotation de solidarité rurale 51K€ (en augmentation de +4% par rapport à 2025).

En l'absence de Loi de finances, il sera nécessaire de revoir ces projections dans le cadre du budget primitif 2026.

**Fonds de compensation de la TVA** : suppression annoncée dans le projet de loi de finances 2026 de l'éligibilité des dépenses de fonctionnement au FCTVA → cette mesure aura un impact en 2026 (point à confirmer par le législateur) de – 5K€.

**Compensation par l'état des exonérations fiscales<sup>4</sup>** : gel de la compensation de taxe foncière à son niveau de 2021 prévu par le projet de loi de finances (soit une perte sur recettes de 13K€ en 2026)

## 2. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Les orientations 2026 concernant la section d'investissement sont les suivantes :

- Poursuivre la phase études du projet de Centre-bourg 2
- Maintenir des lignes budgétaires pour les dépenses dites récurrentes (réfection de la voirie, acquisition de mobilier urbain ou de biens d'équipement pour le fonctionnement des services et des écoles...)
- Pas de recours à l'emprunt en 2026

Il s'agit d'un budget de transition marquant la fin de la mandature ; les orientations budgétaires seront reprises et précisées par la nouvelle équipe issue des élections de mars 2026.

### A. LES DEPENSES ET LES RECETTES D'INVESTISSEMENT SYNTHESE

DEPENSES D'INVESTISSEMENT - ORIENTATIONS STADE DOB	Réalisé		
	prévisionnel	2025	2026
Dépenses d'équipement (dont créances financières EPFL)	2 183	1 020	
Emprunt et cautionnement	34	49	
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>2 217</b>	<b>1 069</b>	

RECETTES D'INVESTISSEMENT - ORIENTATIONS STADE DOB	Réalisé		
	prévisionnel	2025	2026
Dotations (FCTVA +TA)	289	307	
Subventions	636	67	
<b>Sous-total</b>	<b>1 327</b>	<b>373</b>	
Produit des cessions	45	187	

<sup>4</sup> Le projet de loi de finances (PLF) envisage une diminution de 25% de la « Compensation de la réduction de 50% des valeurs locatives de taxe foncière sur la propriété bâtie (FB) des locaux industriels » ; instauré dans le cadre de la réduction des impôts de production en 2021, cette compensation a connu un fort dynamisme entre 2021 et 2024 (+22% au niveau national) principalement due à la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives. Le PLF propose de maîtriser cette dynamique en ramenant cette compensation à son niveau de 2021 et ceci afin que les collectivités contribuent au redressement des finances publiques.

RECETTES D'INVESTISSEMENT - ORIENTATIONS STADE DOB	Réalisé	
	prévisionnel 2025	2026
Total des recettes réelles d'investissement	1 372	560

Les chiffres mentionnés sont indiqués en milliers d'euros (K€)

- **Les dépenses d'équipement** : le montant total des dépenses d'équipement s'élève à 738K€ en 2026.
- **Les créances financières** : le montant du remboursement à l'EPFL s'établit pour 2026 à 282K€ (montant identique à celui de 2025)

Les conventions de portage sont les suivantes :

N° OP	Durée	Capital investi	Annuité 2026	Capital restant dû après 2026	Cumul annuités remboursées après 2026	Pour information frais de portage
Convention 19-457 Malatray	10	459 841,26 €	61 823,81 €	247 295,25 €	212 546,01 €	57 795,20 €
Convention 19-460 Centre ville II	10	1 428 637,36 €	206 267,10 €	618 801,30 €	809 836,06 €	123 499,37 €
Convention Rochaix	6	360 000,00 €	14 400,00 €	331 776,00 €	28 224,00 €	46 924,32 €
		2 248 478,62 €	282 490,91 €	1 197 872,55 €	1 050 606,07 €	228 218,89 €

Pour rappel, les biens sont mis en location et génèrent des recettes annuelles de l'ordre de 45K€ sur 2026.

- **Dotations, fonds divers et réserves** : estimation du produit de la taxe d'aménagement à 5K€ ; Estimation du FCTVA investissement à 302K€ sur la base d'un taux de récupération maintenu à 16.404%.
- **Les subventions/dotations d'investissement** : prise en compte des restes à percevoir sur les opérations (montant total 67K€) ;
- **Produit des cessions d'actifs** : plusieurs cessions de biens sont envisagées en 2026, pour un montant total estimatif de 187K€, soit :
  - Cellier du Grand Clos → valeur estimée 70K€
  - Terrain situé à l'arrière du presbytère à CARRE DE L'HABITAT → 75K€ (délibération du 24 avril 2023)
  - Places de stationnement Clos des Corti → 42K€ (délibération du 12 novembre 2025)

#### **Solde global de clôture (excédent cumulé) :**

Le solde global de clôture prévisionnel 2025 s'établit à 412K€

Il est envisagé, pour assurer le financement des opérations d'investissement, un prélèvement sur le fonds de roulement (réserves cumulées des exercices antérieurs) de l'ordre de 319K€ en 2026.

## LE PLAN PLURIANNUEL ET PREVISIONNEL DES INVESTISSEMENTS (PPI)

		Classification interne	DEPENSES PPI	2 020	2 021	2 022	2 023	2 024	2 025	2 026	Total 2020_2025
AP	PPI_01	BATIMENT LES MOUETTES		17	24	22	891	774			1 728
	PPI_02	CENTRE BOURG 1		551	5	410	411	7	43		1 428
	PPI_03a	CENTRE BOURG 2 - SALLE POLYVALENTE		-	35	14	18	-	104	100	271
	PPI_03b	CENTRE BOURG 2 - AMENAGEMENTS DE SURFACE ET EQUIPEMENTS SPORTIFS							86	50	136
	PPI_04	ECOLE MATERNELLE		119	239	963	1 095	87			2 503
	PPI_05	EXTENSION DE LA CRECHE		-	5	54	535	434			1 028
	PPI_06	GYMNAZIE				402	222				624
	PPI_07	REHABILITATION PRESBYTERE			10	88	509	92			700
	PPI_08	EXTENSION MAISON MEDICALE				3	11	192	667		874
	PPI_09	CENTRE BOURG 3 (REMBOURSEMENT EPFL )		14	20	-	20	138	221	220	633
	PPI_10	CENTRE BOURG 4									-
	PPI_11	BUDGET VERT							443	160	603
Sous_total AUTORISATION DE PROGRAMME				701	338	1 957	3 711	1 725	1 564	590	10 526
RECURRENT	PPI_12	BATIMENTS ET PATRIMOINE		10	135	50	176	14	134	120	639
	PPI_13	VOIRIE, AMENAGEMENTS ET RESEAUX		172	159	80	114	93	308	225	1 150
	PPI_14	FONCIER DONT REMBOURSEMENT EPFL MALATRAY		0	10	18	9	66	74	77	253
	PPI_15	EQUIPEMENTS		12	49	103	76	41	85	64	440
	PPI_16	ETUDES							-	-	-
	PPI_17	OEUVRES CULTURELLES		6	1	-	12	3	8	5	35
	PPI_18	SUBVENTION EQUIPEMENT		-	2	6	2	6	-	-	16
Sous_total DEPENSES PAR NATURE				201	355	256	389	223	619	490	2 533
Total				902	694	2 213	4 100	1 948	2 183	1 020	13 060
		Classification interne	RECETTES PPI	2 020	2 021	2 022	2 023	2 024	2 025	2 026	Total 2020_2026
SUBVENTIONS AP	PPI_01	BATIMENT LES MOUETTES					146	394	203		743
	PPI_02	CENTRE BOURG 1		176	58	101	74		70		479
	PPI_03	CENTRE BOURG 2							-		-
	PPI_04	ECOLE MATERNELLE		4	-	165	407	233			808
	PPI_05	EXTENSION DE LA CRECHE					259	-	133		392
	PPI_06	GYMNAZIE		-	-	137	98				235
	PPI_07	REHABILITATION PRESBYTERE					78				78
	PPI_08	EXTENSION MAISON MEDICALE							50		50
	PPI_11	BUDGET VERT							88	67	88
	PPI_12	BATIMENTS ET PATRIMOINE							80		80
	PPI_13	VOIRIE AMENAGEMENTS ET RESEAUX						21	12		34
	PPI_15	EQUIPEMENTS							-		-
Sous_total AUTORISATION DE PROGRAMME				180	58	402	1 062	648	636	67	3 053
SUBVENTIONS INVESTISSEMENTS RECURRENTS				9	82	57	108				256
FCTVA + TVA				202	118	93	335	645	284	302	1 979
TAXE AMENAGEMENT SOLDE				152	159	23	84	73	5	5	501
EMPRUNT ET CAUTIONNEMENT				-	-	-	201	201	402	-	804
CREANCES FINANCIERES				14	-	-	400	400	-	-	814
PRODUIT DES CESSIONS D'ACTIF				7	7	-	632	12	45	187	890
AUTOFINANCEMENT NET				571	198	330	235	559	530	140	2 565
RESERVE (FONDS DE ROULEMENT)				-	235	72	1 303	1 041	-	320	2 197
Sous_total RECETTES PAR NATURE				722	536	1 811	3 038	1 301	1 547	954	10 007
Total				902	694	2 213	4 100	1 948	2 183	1 020	13 060

## B. LES AUTORISATIONS DE PROGRAMME

Les autorisations de programme suivantes sont inscrites à la PPI :

N°AP	Libellé	Montant de l'AP	CP 2024	CP 2025	CP 2026
AP_2024_01	MAISON MEDICALE	859	192	667	
AP_2024_02	BUDGET VERT	565		405	160

Les chiffres mentionnés sont indiqués en milliers d'euros (K€)

## 3. INFORMATIONS RELATIVES A LA DETTE ET SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

### A. LA DETTE : ENCOURS, STRUCTURE ET PERSPECTIVES

#### Encours de dette

Au 1<sup>er</sup> janvier 2026, l'encours de la dette **est de 755K€ soit 210€** par habitant (moyenne nationale de la strate de 770€ par habitant).

La dette est constituée de 2 emprunts à taux zéro consentis par la CAF et d'un emprunt à taux fixe souscrit en 2026 dans le cadre du financement des travaux d'extension / réhabilitation de la maison médicale.

Objet de l'emprunt	Date de début	Date de fin	Durée résiduelle	Taux	Montant emprunté	Capital restant dû au 01/01/2026	Type amortissement
Emprunt CAF Les Mouettes	2024	2038	14	0,00%	200 000,00 €	173 332,00 €	Amortissement constant
Emprunt CAF Crèche	2025	2039	15	0,00%	200 000,00 €	186 666,00 €	Amortissement progressif
Emprunt Maison médicale	2025	2040	15	3,50%	400 000,00 €	394 902,44€	Amortissement progressif

La capacité de désendettement<sup>5</sup> est de 4 ans.

<sup>5</sup>La capacité de désendettement d'une collectivité territoriale ou d'un groupement de collectivités territoriales est définie comme le rapport entre l'encours de dette à la date de clôture des comptes et l'épargne brute de l'exercice écoulé ou en fonction de la moyenne des trois derniers exercices écoulés. Ce ratio prend en compte le budget principal. Il est défini en nombre d'années.

Seuil d'alerte : moins de 6 ans, zone verte, de 6 à 10 ans zone médiane, de 10 à 12 ans zone orange et + de 12 ans zone route (plafond national référence pour les communes fixé par la loi du 22/01/2018).

## B. LES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION							
	Exercices	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Dépenses réelles de fonctionnement (hors charges financières)	2 110	2 330	2 248	2 674	2 912	2 903	2 874
Recettes réelles de fonctionnement	2 690	2 540	2 979	3 544	3 502	3 472	3 075
Epargne de gestion	579	210	730	870	589	569	201
Charges financières	-	5	-	2	5	5	11
Epargne brute	579	205	730	868	584	563	189
Remboursement en capital (+caution)	0	0	400	-	13	34	49
Epargne nette	579	205	330	868	571	530	140
Recettes réelles d'investissement (dont produit de cessions)	575	417	1 207	2 226	1 966	1 417	560
Dépenses d'équipement et charges financières	912	694	2 213	4 124	1 948	2 183	1 069
Emprunt (+caution)	-	-	-	201	201	402	-
RESULTAT DE L'EXERCICE	235	-	72	-1 308	-1 041	589	- 281
Résultat reporté	2 290	2 525	2 453	1 146	104	693	412
SOLDE GLOBAL DE CLOTURE	2 525	2 453	1 146	104	693	412	92

L'épargne de gestion représente la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement, hors intérêts de la dette.

L'épargne brute est la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement ; elle constitue le socle de la richesse financière.

Enfin, l'épargne nette est calculée à partir de l'épargne brute à laquelle est retranché le remboursement en capital de la dette. L'épargne nette mesure la capacité d'investissement de la commune sur ses fonds propres.

Le niveau de l'épargne nette 2026 devrait s'établir à 140K€. L'épargne nette permet d'appréhender la capacité financière de la collectivité à autofinancer ses investissements ; cet agrégat peut toutefois connaître d'un exercice sur l'autre d'importantes variations du fait de dépenses ou de recettes exceptionnelles (notamment le produit des cessions d'actif, indemnités de sinistre ou dépenses non récurrentes comme celles liées à la location de modules dans le cadre des chantiers).

## 4. LES BUDGETS ANNEXES

### A. BUDGET ANNEXE PHOTOVOLTAÏQUE

#### Pour rappel :

- La mise en place d'une production d'énergie photovoltaïque sur le bâtiment de l'Envolée est assimilée à un Service Public Industriel et Commercial (SPIC) assujetti à TVA suivant les règles de la comptabilité publique.
- Les dépenses et les recettes relatives à cette production doivent donc être comptabilisées séparément du budget principal de la Commune.
- L'installation est amortie sur une durée de 20 ans (durée du contrat avec EDF).
- Des sommes sont inscrites en fonctionnement et investissement pour réparations et remplacements éventuels et/ou nouvelles installations (Centre de loisirs en 2024 et maison médicale en 2025).

Les orientations retenues dans le cadre du budget 2026 s'inscrivent dans la poursuite des budgets précédents sans changement significatif tant en fonctionnement qu'en investissement (étude sur opportunité équipement en panneaux d'autres bâtiments communaux tels que le gymnase).

Le solde global de clôture prévisionnel 2025 est de 55K€ (montant à consolider).

### B. BUDGET ANNEXE RESAU DE CHALEUR BOIS

#### Pour rappel :

- Ce budget n'a pas vocation à dégager des résultats excédentaires mais vise l'équilibre.
- Le réseau de chaleur a été mis en service le 15 octobre 2020, le secteur de LA RAVOIRE a intégré le réseau de chaleur en septembre 2021 et le raccordement d'IMAPRIM a été effectif en septembre 2022.
- A partir de 2022, le budget a pris en compte les amortissements des installations ainsi que l'amortissement de la subvention ADEME (20 ans pour la chaufferie et 25 ans pour le réseau)
- Le raccordement du programme immobilier ICADE en 2024 a eu une incidence sur le montant de la redevance facturée au délégataire, ENGIE (signature d'un avenant emportant majoration de 9K€ de la redevance R24 dont le montant sera fixé à compter de 2026 à 184K€)

Les orientations retenues dans le cadre du budget 2026 prennent en compte les travaux d'extension du réseau dans le cadre des projets centre-bourg 2 et Les Epinettes.

Le plan de financement de cette opération n'est à ce jour pas définitivement arrêté et s'établit comme suit à ce jour :

Dépenses		Recettes	
Réseau de chaleur principal	615	Fonds chaleur	640
Branches vers bâtiments	428	Droits de raccordement	450
Sous-stations	325	Reste à financer <sup>6</sup>	387
Ingénierie	109		
<b>TOTAL HT</b>	<b>1477</b>	<b>TOTAL HT</b>	<b>1477</b>

Le solde global de clôture prévisionnel 2025 est de 267K€ (montant à consolider)

<sup>6</sup> Emprunts et/ou réserves